Compte-rendu CGT du CHSCT

du 13 avril 2018

1. Richelieu :

■ Du plomb dans les collections

La CGT conteste la méthodologie employée par la direction concernant le repérage des poussières de plomb présentes dans les collections issues de la zone en travaux. Les tests sont uniquement effectués sur des lots « LHD » (un lot peut correspondre à un document ou à plusieurs mètres de rayonnages), ce qui signifie que l'essentiel des ouvrages contenus dans un magasin peut échapper aux contrôles.

Suite à l'intervention de la CGT, une nouvelle réunion sera organisée avec les représentants syndicaux pour redéfinir le protocole et si nécessaire de nouveaux tests seront effectués.

■ Plusieurs évacuations du site

Le 2 mars, suite à un départ de feu et à des émanations de fumée issues de la zone en travaux (confirmant ainsi que la paroi "coupe feu" du chantier n'est absolument pas étanche) et le 31 mars en raison d'une coupure électrique (sectionnement d'une ligne à haute tension) les lecteurs et personnels ont dû être évacués par deux fois. Ces évacuations ont révélé des faiblesses et un rendez-vous est prévu avec la préfecture pour revoir le dispositif.

■ Toitures, façades et fuites d'eau

Suite à la mobilisation des personnels et à l'urgence de la situation, l'ensemble des toitures de la zone a enfin été vérifié et réparé.

La CGT interpelle la direction à propos des travaux toujours en attente de rénovation des espaces qui ont été abimés par les infiltrations à répétition et s'interroge sur l'état des boiseries classées de la salle de lecture des Manuscrits qui ont subi des dommages.

Au-delà de ce constat, la CGT souhaite que les toitures et façades de la zone en travaux fassent l'objet d'une nouvelle inspection. La CGT rappelle également que lors de la mobilisation des personnels cet hiver, le ministère avait annoncé aux organisations syndicales une possible rallonge budgétaire. La direction confirme qu'un audit de l'ensemble des toitures sera rendu en septembre et que 80% de celles-ci seront bien rénovées au terme du chantier.

■ Richelieu musée, Richelieu galerie…

La CGT intervient régulièrement sur cette question et sur la monté en charge de cette activité qui concerne 3 directions (DCO, DDC et DSR). La CGT s'inquiète une fois de plus du manque de moyens humains et du peu d'espaces dédiés à la préparation des expositions et évènements.

Côté espaces : la direction a enfin prévu plusieurs espaces dont la crypte (ancienne salle de lecture des Manuscrits orientaux qui sera un local aveugle au terme des travaux).

Pour les moyens humains : la direction travaille à quantifier la charge de travail afin d'évaluer les besoins et souligne qu'elle adaptera ses ambitions en fonction des moyens (sic), ou en d'autre terme, avec le même nombre d'agents dans les services il faudra tout de même faire fonctionner un musée, des expositions... Fascinant non ?

■ La salle Ovale, parcours touristique ou salle de lecture ?

La CGT alerte la direction sur les conditions de travail des agents et des lecteurs dans cette salle tant au niveau du bruit que de la sécurité puisque le projet prévoit que l'on puisse y pénétrer sans titre d'accès. Se pose aussi la question de la gestion des flux dans la salle (lecteurs, visiteurs, groupes de touristes, familles, etc.) et de la séparation des espaces.

→ Le fonds du "projet" sera discuté en Comité technique.

■ Fusion des salles de lecture des Manuscrits et de la Musique : l'harmonieux désaccord

Rappel des faits : le Ministère de la culture souhaite que l'immeuble abritant le département de la Musique soit vendu obligeant le département à intégrer le quadrilatère Richelieu.

Conséquence : plus de 40% des collections des 2 sites vont devoir être délocalisées hors de Paris privant ainsi les usagers d'un accès direct aux documents et la salle de lecture de la Musique est appelée à disparaitre (fusion avec celle des Manuscrits).

Outre notre opposition à cette vente, la fusion des deux salles de lecture pose de réelles difficultés :

- risque de saturation en période de forte affluence en raison d'un nombre de places insuffisant pour les lecteurs (80 places à la cible pour une fréquentation moyenne annuelle de 65 lecteurs par jour)
- manque de place pour les personnels BnF qui devront se partager les deux banques de salles
- espace restreint pour stoker les documents demandés ou mis de côté par les lecteurs
- difficultés pour gérer les arrivées et les départs des documents conservés sur des sites distants
- problème de sécurité en raison du croisement de collections provenant de 2 départements différents
- dégradation des conditions de travail des personnels de la Musique du fait de l'éloignement des magasins et des studios.

■ Implantation des ateliers à Richelieu : consternant

La CGT est intervenue une fois de plus pour défendre les conditions de travail des métiers d'Art et contester l'aménagement des ateliers au terme des travaux. Dès 2014, la CGT avait dénoncé l'inadéquation du projet et des besoins, par exemple l'impossibilité d'implanter une partie du matériel par manque de place et le poids de certains équipements (problème de charge au sol)…

La direction a dû admettre lors de ce CHSCT que l'établissement n'avait pas fourni à l'architecte l'ensemble des besoins lors de l'élaboration du projet et avait en urgence demandé une centaine de modifications et d'aménagements alors même que le chantier avait déjà débuté (c'est considérable pour ce type de projet et à ce stade). La maîtrise d'ouvrage a d'ors et déjà refusé tous travaux lourds de plomberie et d'extraction d'air mais les autres demandes ont été acceptées.

La CGT est également intervenue pour soutenir les métiers d'Art des Cartes et plans qui ont élaboré un nouveau plan d'aménagement de leur atelier plus cohérent avec leurs activités que celui proposé par l'administration. La CGT a également demandé que les espaces de stockage des consommables soient à proximité des espaces de travail afin de réduire la pénibilité. La CGT a enfin rappelé que ces personnels travaillent actuellement dans des conditions particulièrement pénibles dans des locaux grillagés situés dans les sous-sols de la BnF.

Réponse de la direction : problème pour la table de mouillage (comme aux Estampes) car l'évacuation d'eau n'a pas été prévue, accord pour permuter la zone sèche avec la zone humide, accord pour supprimer la douche, pas de réponses concernant les espaces de stockage.

2. Réorganisation de la DdRH

Pour rappel : au comité technique du 9 mars, l'avis sur la réorganisation de la DdRH avait été reporté à la demande de l'ensemble des représentants du personnel faute des documents nécessaires et d'une instruction aboutie.

Pour cette nouvelle présentation, les documents sont plus complets. Toutefois, l'absence de l'organigramme et de l'effectif cibles avec le détail des services gêne à la compréhension globale. De nombreuses fiches de postes sont présentes mais il manque des fiches de postes importantes et celles des gestionnaires de carrière.

Pour la CGT, deux points sont problématiques :

- Les documents présentés ne sont pas des documents intéressants le CHSCT mais plutôt utiles au Comité technique. Rien n'est dit sur l'évolution des missions des agents, du périmètre des

fonctions et tâches, de leurs éventuelles modifications. Quelles sont les conséquences de cette réorganisation sur la santé des agents (après trois années douloureuses) ? Des risques sont-ils identifiés et des actions de prévention programmées ? Rien également sur la question des déménagements, des changements de bureaux ? La Direction admet les insuffisances et confirme que les prochains CHSCT devront s'intéresser aux conditions de travail des agents de la DdRH

- Cette réorganisation est lourde de conséquences pour certaines activités de la DdRH mais aucun plan de formation ni d'accompagnement pour les agents n'est planifié. La Direction souhaite que l'organigramme et les fiches de postes soient finalisés pour mettre en œuvre un plan de formation, prévu à l'automne.

La CGT regrette que cette présentation n'ait pas été l'occasion de faire un suivi du plan d'action engagé suite à l'audit RPS (risques psycho-sociaux) de 2016. Pour mémoire, 4 actions prioritaires avaient été fixées : pourvoir les postes vacants après les nombreux départs, réorganiser la fonction RH, reconstruire le collectif de travail, soutenir les agents en phase de transition.

Pour la CGT, le plan d'action n'est qu'en partie réalisé. La DdRH fait face à de sérieux problèmes de recrutement (postes GPEEC, suivi et contrôle de paie). Plus grave et inquiétant, les personnels sont toujours en difficulté devant la charge de travail, la désorganisation, le manque de perspective en matière d'évolution de carrière. Beaucoup s'interrogent sur leur avenir à la DdRH et souhaiteraient se positionner rapidement au sein du futur organigramme.

Sur les fiches de poste du DdRH et DdRH adjoint : le poste de DdRH adjoint est confirmé et sa fiche de poste est conséquente avec une orientation forte en matière de compétences réglementaires et juridiques. Pour la CGT, c'est une bonne chose, l'établissement a en effet besoin de ce type d'expertise.

Sur la cellule Dialogue social et conditions de travail : montée en charge de cette activité avec 3 personnes contre une actuellement. La CGT s'en félicite au regard de la charge de travail importante mais s'interroge sur l'aspect « conditions de travail ». De quoi s'agit-il exactement sachant que ces missions sont exercées par plusieurs interlocuteurs (service HSE, conseillère de prévention, médecine de prévention, etc.) ? Selon la Direction, le périmètre reste à définir.

Le calendrier de la réorganisation : deux préfigurateurs vont être nommés en interne à l'issu de ce CHSCT. Leur mission : préciser l'organigramme avec 2 départements et les services ainsi que les fiches de postes. La CGT demande si les préfigurateurs vont devenir les futurs directeurs de départements ? La Direction affirme que ce n'est pas forcément le cas.

→ Comité technique du 24 mai : réorganisation soumise à l'avis des représentants du personnel
→ Conseil d'administration du 21 juin : délibération puis publication des fiches de postes des futurs chefs de service du 22 au 3 juillet. Nomination le 12 juillet.
→ Entre le 16 juillet et le 31 août : mouvement sectoriel interne. Nomination fin septembre. Date de prise de postes à préciser.

Vote : 7 abstentions (CGT, FSU, Sud), non participation au vote (CFDT)

3. Bilan de la fermeture annuelle 2017 et dispositif de fermeture 2018

La fermeture annuelle réduite à une semaine au lieu de deux entraîne de fortes perturbations : gêne importante causée par les coupures informatiques, travaux non réalisés faute de temps, chantiers sur les collections réduits, accueil des nouveaux arrivants perturbé, réunions annulées...

Cette année, la **coupure de la climatisation** et sa reprise tardive a perturbé le retour des personnels (air en tours irrespirable). La CGT a souligné l'absence de consignes claires en cas de fonctionnement en mode dégradé : évacuer les tours ? Autoriser les agents à quitter l'établissement ?

Comme chaque année, le bilan de la fermeture annuelle pour les départements des collections n'est pas satisfaisant. La CGT a répété ce qu'elle « rabâche » depuis 3 ans, date de mise en place de ce dispositif « croupion ». Les délais sont trop courts pour effectuer des chantiers d'envergure sur les collections. Les départements s'autocensurent et essayent de trouver des pis-aller afin de réussir quand même à faire des choses ! Les chantiers lissés tout au long de l'année ne concernent que des opérations

limitées par manque de temps et d'effectif. L'établissement continue à privilégier le développement des publics au détriment de la conservation préventive des collections.

Le dispositif de fermeture annuelle 2018 a été présenté. En raison d'opérations complexes à réaliser par les DSI/DMT, la période est allongée à 10 jours. L'ensemble des sites sera fermé au public du vendredi 31 août au lundi 10 septembre au matin. Les interventions techniques imposent l'absence du personnel du vendredi 31 août à 14h au mardi 4 septembre inclus.

Pour les agents travaillant le vendredi, une demi-journée d'absence autorisée sera accordée pour l'après-midi. Pour la fermeture du site de Tolbiac les 3 et 4 septembre, les agents devront poser des congés ou ARTT ou RHV. **La CGT s'oppose à l'obligation de prise de congés les 3 et 4 septembre alors que l'établissement est fermé pour des raisons de maintenance technique**. La CGT a demandé que le dispositif de fermeture annuelle 2018 soit présenté au comité technique du 24 mai et soit soumis à l'avis des représentants du personnel.

4. Amélioration des conditions de travail des agents en local aveugle

A la suite de la signature du protocole de fin de grève en juillet 2016, un groupe de travail sur les conditions d'activités en local aveugle a été mis en place. Après consultations des organisations syndicales, la direction a proposé 49 « fiches-action » visant à l'amélioration des conditions de travail. Celles-ci sont étudiées lors de réunions avec les représentants du personnel.

L'état d'avancement de 10 fiches action est présenté :

- **matériel de manutention pour la DCO, en particulier les chariots :** recensement des différents matériels avec réalisation d'un catalogue afin d'offrir aux agents du matériel répondant à leurs besoins. La CGT, qui travaille sur ce dossier depuis plusieurs années, est à l'origine de la démarche et se félicite des avancées
- **aménagement d'espaces de repos en lumière du jour :** 600 000 euros ont été budgétés en 2018 et 2019 afin de réaliser des travaux aux niveaux A1 des bandeaux ; 2 espaces en bandeau nord (dépôt légal et GCA) ; 2 espaces en bandeau sud (côté T4 et T3) avec accès aux patios ; livraison début 2019. Pour la CGT, c'est une revendication ancienne qui va enfin aboutir ; cette première étape est encore insuffisante et il faut poursuivre la réflexion
- **installer des ventouses ou aimants sur les portes des magasins afin de faciliter la circulation :** test sur 16 portes à équiper au niveau L1 ; courant 2018
- **nettoyage des stations TAD et bureaux du socle** : la CGT a demandé que les personnels de nettoyage puissent accéder aux bureaux des socles comme cela se passe dans les bureaux de tours ; problème de pass non résolu pour cause de sûreté des collections. Les agents doivent signalés au 4343 les besoins
- **ouverture plus large du restaurant du personnel : instruction** à mener avec le titulaire du marché
- **augmenter le nombre de jours de congés pour travail en local aveugle :** une revendication portée par la CGT (ajouter aux 2 jours acquis, 2 autres jours) et qui nécessite selon la direction de revoir le cadre réglementaire portant sur l'attribution de jours de repos compensateur
- **travailler à une meilleure promotion des magasiniers et clarifier les critères de l'avancement :** instruction en cours à la DdRH ; une note sera présentée prochainement aux représentants du personnel précisant la démarche envisagée par la direction. Pour la CGT, c'est une revendication de longue date et une priorité de notre organisation
- **animer le travail collectif à la DCO**, la question des fréquences des réunions et la participation des magasiniers : proposition de renforcer le dispositif de formation à la conduite de réunion
- **former les encadrants à l'activité d'encadrement :** suite aux échanges, nécessité de clarifier la notion d'encadrant de proximité
- **favoriser les chantiers collectifs** afin de réduire le travail isolé et favoriser la cohésion d'équipe : recensement réalisé à la DCO ; retenir et développer les bonnes pratiques.

Concernant l'activité du groupe « amélioration des conditions de travail des agents en local aveugle », les organisations syndicales comme la Direction proposent d'accélérer le travail et de se concentrer sur les fiches prioritaires. Trois fiches actions achevées ont été validées.

Alerte risques psycho-sociaux au Service de l'action pédagogique (DDC)

Alerte RPS lancée par la médecine de prévention le 14 novembre 2017 suite à plusieurs signalements et annoncée au CHSCT par la direction générale le 23 novembre. Raison de l'alerte : management inapproprié. C'est un dossier suivi par la CGT depuis la fin de l'automne.

Depuis novembre, une cellule de crise a été mise en place avec les acteurs de la prévention et un suivi régulier est réalisé par la conseillère de prévention et le directeur de la DDC. Ce dispositif permet une prise en compte des difficultés des agents et le soutien effectif du collectif de travail.

A la demande des agents relayée par la CGT, les entretiens professionnels 2018 ont été effectués par le directeur de la DDC.

Les perspectives d'évolution du service au sein de la nouvelle Direction des publics (DPU) ont fait l'objet d'échanges entre les agents et le préfigurateur de la DPU : une réflexion est engagée sur les futures missions de l'action pédagogique et sur le passage des effectifs à la DPU.

La CGT s'interroge sur le fonctionnement du service dans cette période intermédiaire, avec un chef de service invité à candidater sur un autre poste et l'absence d'un adjoint depuis fin 2017. La CGT relaie l'inquiétude des agents concernant cette « longue » période, surtout septembre 2018-janvier 2019 en pleine période de clôture de budget. L'administration confirme que dans cette période intermédiaire, le directeur de la DDC ainsi que le co-RH restent les interlocuteurs privilégiés des agents.

6. Implantation de fontaines à eau sur les sites BnF

Description technique : fontaines à eau réfrigérée reliées au réseau d'eau ; eau plate uniquement ; pas de mise à disposition de bouteilles ni gobelets pour raisons écologiques et économiques ; possibilité de remplir de petits contenants de 50cl ; fontaines placées de préférence à proximité des distributeurs déjà en place ; 1 fontaine pour environ 100 personnes.

Localisation : site BFM = 19 fontaines, 3 par tours (1 tous les 2 étages uniquement étages de bureaux) plus 7 réparties dans les socles ; site Richelieu = 3 fontaines ; sites Louvois, Arsenal, Bussy et Sablé = 1 par site.

Mis en place : à partir de juillet 2018.

Rejoignez la CGT BnF !

Nom et prénom : ……

Site d'affectation : ……

Département et service : ……

Local CGT niveau A2, T4 de Tolbiac - tel : 49.01 - cgt@bnf.fr - www.cgtbnf.fr